

Toutefois, afin de clarifier la gestion de certaines de ces occupations, il s'avère nécessaire aujourd'hui de préciser et d'actualiser les modalités de calculs relatives aux permis de dépôts ou de stationnement et d'installation de palissades de chantier empiétant sur trottoirs et chaussées, pour une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer et fixer comme suit ces tarifs, étant précisé que ceux-ci annulent et remplacent de fait les tarifs antérieurs en ces domaines :

Type d'occupation	Tarifs
Stationnement de véhicule dans le cadre d'un déménagement ou d'une livraison incluant la fourniture et livraison de barrière	20,00 € / jour
Stationnement pour chantier et travaux	20,00 € / jour 100,00 / semaine
Dépôt d'une benne à gravats ou de matériaux	20,00 € / jour 90,00 € / semaine
Echafaudage fixe	3,00 € / mètre linéaire / jour
Palissade de chantier	7,00 € / mètre linéaire / semaine

### **31 – QUESTIONS ECRITES**

Questions écrites déposées par le Groupe Décidons Autrement Saint Leu

#### **1ere question :**

*Le ROB21 ne présente aucune analyse par fonction alors que le formalisme du ROB le permet. Ce document devant décrire les orientations budgétaires de la ville, pourriez-vous l'enrichir en y ajoutant une approche par fonction ? Nous soulignons que l'absence de ces informations est préjudiciable à un véritable débat démocratique sur le budget, ce qui est pourtant l'esprit même de cette disposition.*

Réponse de Mme le Maire : Le ROB présente le contexte national et local et les orientations de la municipalité. Seul le budget primitif fait l'objet d'un traitement pour une présentation par fonction. En l'occurrence, le BP, bien que voté par chapitre, présente, en ses annexes, une ventilation par fonction.

#### **Question 1 Bis :**

*Il a été exposé en Commission Finances que la crise du Covid-19 avait généré des économies de fonctionnement supérieures aux dépenses supplémentaires engendrées par cette même crise. Nous en concluons qu'il existe un excédant que nous souhaiterions voir affecter par exemple à l'aide aux personnes en difficulté ou aux commerces qui souffrent le plus de cette crise. Pouvez-vous nous confirmer l'existence de cet excédant, et le cas échéant que comptez vous en faire ?*

Réponse de Mme le Maire : L'analyse est parcellaire et ne tient pas compte de l'ensemble des informations données en commission.

La crise de la Covid-19 a effectivement généré des économies sur certains postes de dépenses de fonctionnement. Les services étant fermés, il est aisément possible d'imaginer que les coûts de fourniture, de restauration scolaire, de prestations diverses par exemple aient été mis à l'arrêt.

Toutefois, il est important de mettre en perspective cette baisse des dépenses de charges à caractère général avec les choix de maintien des rémunérations à l'ensemble des personnels dont les non-titulaires horaire que je revendique (80 000 €) et avec la baisse des recettes des services (400 000 €).

Il est important de rappeler ici que le budget primitif a été adopté le 10 juillet 2020 et tient compte, par voie de conséquence, des effets du premier confinement. Plusieurs projets ont été reportés à 2021 pour faire face à la situation comme l'agrandissement du restaurant scolaire Foch pour un coût 400 000 € ttc.

## **2ème question :**

Vous annoncez dans la lettre du Maire la levée de la carence liée à la loi SRU. Nous avons plusieurs questions et vous serons reconnaissants de bien vouloir répondre à chacune ou, au cas où certaines informations ne seraient pas disponibles pour le 15 décembre, d'indiquer à quelle(s) date(s) les réponses seront apportées aux membres du conseil municipal et aux Saint-Loupiens.

a. Combien de logements sociaux ont été réalisés sur 2017-2019 ?

Réponse de Mme le Maire : Sur la période triennale écoulée, le Préfet a retenu : 250 logements pour un engagement de 234 à respecter soit 106% de l'objectif. Je précise que nous avons aussi respecté les engagements qualitatifs à savoir 34% de PLAI, 50% de PLUS et 16% de PLS. Cela nous a permis de récupérer 450 000 euros au titre du trop-perçu de l'amende pour non-respect des objectifs.

b. Quel était le pourcentage de logements sociaux à Saint-Leu-la-Forêt fin 2019 ?

Réponse de Mme le Maire : Nous étions à 14%

c. A quel nombre de logements sociaux la ville s'est-elle engagée, en termes de réalisation, sur la période triennale 2020-2022 ?

Réponse de Mme le Maire : Nous n'avons pas encore reçu l'objectif triennal pour 2020-2022 mais par interprétation de la loi qui oblige sur cette avant dernière période à réaliser la moitié des logements manquants nous devrions être aux alentours de 450.

d. Combien de logements sociaux seront réalisés en centre-ville au cours des prochaines années, notamment dans le cadre du programme de l'ilot Croix-Blanche ainsi que dans les autres programmes démarrés ou à venir ?

Réponse de Mme le Maire : Sur le programme Verrecchia les allées de St Leu il n'y aura pas de LLS  
Sur le programme Nexity rue de Paris il y en a 23  
Sur le programme Bouygues 17  
Sur le programme OGIC 36  
Sur le programme Logirep 22.

En complément 5 logements dont la ville est propriétaire vont faire l'objet d'un conventionnement d'ici juillet 2021.

## **3eme question :**

Un certain nombre d'autres informations ont été publiées dans la lettre du Maire de décembre, et nous aimerions obtenir des précisions sur les cinq points suivants

a) S'agissant de soutenir les commerces : Est-ce que le développement du dispositif « click and collect » sera réalisé avec la société qui a développé « Priorité Commerces » ? Dans quel délai, et pour quel budget ?

Réponse de Mme le Maire : Non il s'agit d'une place de marché avec boutique en ligne des commerçants, système de paiement et à terme livraison ou « locker ». Cette application est développée par la société URBIS, elle s'appelle Appville et coûte 400 euros / mois. La société se charge d'accompagner chaque commerçant dans le développement de sa boutique en ligne et l'aide pour développer son CA grâce à l'outil.

La ville a sélectionné cette société puisqu'en plus d'être locale, elle soutient les commerçants dans le référencement des produits en vente.

b) S'agissant de l'accompagnement du public adolescent: Quelle est la composition de « l'équipe de médiation sur l'espace public » ? Où et quand intervient-elle ?

Réponse de Mme le Maire : A l'issue du premier confinement, il a été constaté une recrudescence du nombre de groupes de jeunes sur l'espace public, certains adoptant des conduites addictives, d'autres ne respectant pas l'environnement de leur lieu de regroupement ou occasionnant des nuisances pour le voisinage. Par voie de conséquence, il a été mis en place une équipe constituée d'un animateur de l'Espace Municipal Jeunesse, d'un directeur d'accueil de loisirs et d'un éducateur sportif, tous volontaires et diplômés, pour aller à la rencontre des jeunes les mercredis, jeudis et vendredis ou samedis soirs de 19h00 à 23h00 au cours des mois de juin et juillet 2020. Les lieux d'intervention ont été : le lavoir de l'Eauriette, les city stadium, le quartier des Diablots dans son ensemble (Plaine, centre commercial, square...), la place Foch, l'école du Village, la rue de Diane, la gare et la Maison pour tous.

L'objectif fixé était d'échanger, de prévenir sur les risques de leur consommation, de rappeler les règles du vivre ensemble et faire remonter d'éventuelles doléances en mairie. Il est à noter que les agents affectés connaissent la quasi-totalité des jeunes rencontrés étant donné leur ancienneté.

Cette activité a représenté 143 groupes de jeunes en juin et 110 en juillet.

c) S'agissant de la sécurité, pourriez-vous préciser quelles mesures concrètes sont entendues par « renforcement de la sécurité dans les zones sensibles » et quelles sont les zones que vous considérez comme sensibles ?

Réponse de Mme le Maire : Vous avez pu le constater, nous déployons nos moyens à l'échelle de l'ensemble de la ville en portant une priorité spécifique aux habitants du quartier de la Plaine. Il est donc à noter la mise en place d'opérations conjointes avec la PN et la préfecture pour assurer des opérations de tranquillité publique et de contrôles routiers. En termes de stationnement, 44 véhicules ventouses ont été mis en fourrière notamment sur le parking du centre commercial des Diablots. Les caméras d'ancienne génération sont remplacées au profit de modèle HD avec une meilleure vision nocturne. Au total, notre police municipale a réalisé près de 7 500 actions sur le terrain et 1500 personnes ont été accueillies ou orientées depuis janvier 2020. Mais la sécurité n'est pas qu'une affaire de répression, en l'occurrence nous réalisons des points réguliers avec l'ensemble des services de sécurité du territoire (police nationale, brigades de soirées et de nuits ...) et avec les bailleurs sociaux.

d) S'agissant des mesures pour l'environnement : quel est le calendrier de travail pour la mise en œuvre du plan vélo ? Une ou plusieurs réunions avec les membres de l'opposition pour travailler ce dossier sont-elles envisagées ? Pourquoi ne pas mettre en place sur cette question une commission extra-municipale ?

Réponse de Mme le Maire : Le plan vélo se travaille actuellement au niveau de l'agglomération. A ce stade un premier rendu réalisé sous la précédente mandature communautaire doit être produit prochainement. Il servira en quelque sorte de schéma directeur. Nous aurons ensuite à l'appliquer localement. Le travail de l'agglomération vous sera présenté dans les prochains mois.

e) S'agissant de la politique de solidarité : quelles mesures concrètes et moyennant quel effort budgétaire prenez-vous ou avez-vous prises pour renforcer les moyens du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)?

Réponse de Mme le Maire : La politique sociale se centre sur les besoins des administrés en difficultés. Ainsi, le CCAS a fait l'objet de l'affectation d'un agent supplémentaire dédié aux Seniors et à l'accueil spécifique. Un accès dédié pour plus de confidentialité a été aménagé et les dossiers de demande d'aide spécifique sont étudiés et présentés en Conseil d'administration.

#### 4<sup>e</sup> question :

Lors de la séance du conseil municipal du 29 septembre dernier, vous aviez choisi de répondre à nos questions par un texte global remettant en cause la pertinence de nos questions mais vous ne répondiez pas à plusieurs d'entre elles, d'ordre factuel. C'est pourquoi nous vous les soumettons à nouveau :

a) Le rapport du commissaire enquêteur concernant le déclassement des terrains de la rue Gambetta dans le cadre du projet Bouygues pointe un manque d'information de la population quant au projet lié à ce déclassement. On peut y lire p.6 : « Le sujet de la présente enquête publique étant le passage du domaine public communal au domaine privé aux fins de vente, le troisième des principaux thèmes abordés, bien que d'une importance capitale, ne peut y être traité. Cependant, il est permis de remarquer un manque d'information sur les grands projets de développement urbanistiques du village [...] Ce constat permet de suggérer à la municipalité d'ouvrir une campagne d'information et d'explications sur le Plan Local d'Urbanisme en vigueur, pour faire écho à de nombreuses demandes de réunions publiques ».

Comment envisagez-vous de tenir compte de cette suggestion du commissaire ?

Réponse de Mme le Maire : Je pense que j'ai mené la concertation bien avant cette remarque du commissaire enquêteur. Dois-je rappeler une énième fois les réunions publiques, ateliers de présentation, exposition urbaine et autres reportage dans le magazine municipal ? Ne serons-nous pas ensemble demain soir pour une réunion de présentation du projet de la piscine olympique ? Ne vous ai-je pas convié opposition et majorité à une réunion de présentation du projet des allées de Saint-leu retravaillé, version 3 !

Je continuerai à associer la population, les acteurs économiques et toutes les personnes nécessaires selon les projets proposés.

b) Le PLU de Saint-Leu-La-Forêt mentionne à l'article 6 du règlement : « La démolition d'un bâtiment en meulière est strictement interdite sauf en cas de délabrement du bâtiment ». Dès lors, comment expliquer que le permis de la rue Gambetta, qui prévoit la démolition d'une maison en meulière, ait été accordé, tout comme le projet de la rue du Rû et de la rue de Paris pour Nexity/FEREAL & ADI ?

Réponse de Mme le Maire : C'est vrai et ce fut un des motifs de recours contentieux du permis d'OGIC. Sauf que le juge a balayé ce motif que l'on ne retrouve d'ailleurs pas dans le code de l'urbanisme. Aussi, le classement de séquence et de bâtiments en tant que tels confirme la protection de maisons en meulières. Un classement que la préfecture a jugé trop restrictif, dois-je vous le rappeler ? Sur le projet Féréal, une des maisons a fait l'objet de rapports pour insalubrité et les résidents ont dû être hospitalisés. Toutefois, si les arrêtés de permis que nous prenons sont entachés d'erreurs, la justice sera à même de les annuler. Jusqu'à maintenant ça n'a jamais été le cas et je félicite avant tout le travail des agents et du cabinet juridique qui se chargent de l'instruction des permis de construire.

c) Comptez-vous construire du logement sur l'emprise de l'actuelle piscine, ou envisagez-vous une opération équivalente ailleurs, et le cas échéant, où ?

Réponse de Mme le Maire : Une convention signée avec l'agglomération et l'Etat prévoit de compenser la construction de plus de 200 logements historiquement prévus sur le site de la future piscine, par la construction de 60 logements sur le site de l'actuelle piscine ou son équivalent. Le : « ou son équivalent » prend tout son sens ici. A ce jour, nous n'avons pas de projet. Nous n'avons pas non plus le couteau sous la gorge pour réaliser ces logements et par conséquent ils seront implantés dans le cadre d'une réflexion globale sur le quartier des Diablots, réalisée en concertation avec les habitants.

d) Au sujet du futur centre aquatique : Quelles modalités de concertation avec les Tabernaciens et les Saint-Loupiens ont-elles été retenues pour engager ce projet de plus de 35 millions d'euros?

Réponse de Mme le Maire : La concertation a eu lieu en mars 2014, confirmée en mars 2020 à savoir les élections municipales et communautaires. Les élus de l'agglomération, dont vous faites partie, ont voté ce projet. La meilleure des concertations en démocratie reste l'élection, non ?

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite dans ce contexte un peu particulier, de belles fêtes de fin d'année et prenez soin de vous et de vos proches.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire remercie ses collègues puis lève la séance à 20 heures 50.



Le Maire

Sandra BILLET

**Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales**